



PARC DES INDUSTRIES  
**ARTOIS-FLANDRES**

## **DECISION DU PRESIDENT N°6/24**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du 9 Septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

### **DECIDE**

Article 1 : Le marché de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation de nouvelles parcelles par la création de la rue de Budapest sur le Parc des industries Artois-Flandres est confié à la société :

REVAL INGENIERIE SAS  
9 rue Jean Ferrat  
62160 AIX NOULETTE

Sur la base d'un forfait provisoire de rémunération de 15 750€ H.T.

Article 2 : La durée d'exécution du présent contrat est de 12 mois à compter de la date de notification du marché public.

Article 3 : Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.

Fait à DOUVRIN, le 18 janvier 2024

  
Le Président,  
PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES

André KUCHCINSKI

***Décision transmise au contrôle de légalité par la plate-forme de dématérialisation ACTE et certifiée exécutoire le :***